



Aux médias

Fribourg, 25 janvier 2023

Communiqué de presse

---

## **MEP AgriCo « aménagement extérieurs et paysagers » : le projet lauréat renforce la richesse écologique et la biodiversité du site industriel**

*Développer un site industriel tout en renforçant la biodiversité et la richesse écologique du lieu, c'est possible : le lauréat du Mandat d'études parallèles (MEP), consacré aux aménagements extérieurs du site AgriCo, à St-Aubin, a relevé le défi. Le projet du consortium Studio Vulkan Landschaftsarchitektur AG – Ecotec environnement SA – mrs partner sa – TT Licht GmbH propose un développement du site AgriCo autour de trois secteurs : un axe naturel qui crée un corridor écologique continu entre St-Aubin et l'Institut équestre national d'Avenches (IENA), un axe agricole dédié à l'agroforesterie et intégrant la plateforme de mobilités à l'entrée principale, et un cœur de site à la croisée de ces deux axes, qui prend la forme d'un parc incitant aux échanges et aux activités.*

Le lauréat du MEP AgriCo « aménagements extérieurs et paysagers » a été dévoilé ce matin, devant une cinquantaine d'invité-e-s : le consortium Studio Vulkan Landschaftsarchitektur AG – Ecotec environnement SA – mrs partner sa – TT Licht GmbH réussit à marier richesse naturelle et besoins d'un site industriel, tout en renforçant le réseau écologique du lieu. Son projet, baptisé *Agri-Parc*, a séduit le jury par ses propositions qui consolident les trames vertes et bleues du site et élargissent le biotope déjà existant. Il concrétise enfin la stratégie voulue par l'ECPF pour le site AgriCo, qui mise sur la création d'un campus ouvert et dévolu à la mobilité douce.

Le projet structure AgriCo en trois secteurs, qui respectent l'armature paysagère d'origine et notamment la promenade conçue par les architectes Zweifel et Stricker en 1968.

### **I. Un axe naturel entre la Petite Glâne et la Broye**

L'axe naturel, entièrement dédié aux mobilités douces, s'étend d'ouest en est, de la Petite Glâne à la Broye, en se rapprochant du paysage originel des marécages. Dévolu à la flânerie et la détente, il crée un corridor écologique continu entre les deux cours d'eau, qui se prolonge à l'ouest vers le centre de St-Aubin et à l'est vers IENA à Avenches. Le cheminement piéton existant est retravaillé pour le rendre

perméable. Il accueille non seulement les visiteurs du site, mais également les promeneurs du week-end, qui peuvent ainsi profiter du biotope, lui aussi agrandi jusqu'à la frontière est du site.

## **II. Un axe agricole sur le principe de l'agroforesterie**

L'axe agricole se structure du sud au nord, de l'entrée principale, lieu d'accueil et d'orientation, jusqu'au cœur du site ; il s'articule autour d'un chemin principal réservé à la mobilité douce et d'un cheminement secondaire pour desservir les secteurs à bâtir. Cet axe fait référence à la tradition agricole du site et est réservé à un verger urbain, avec des niches permettant de s'attarder à l'ombre des arbres. Ces arbres fonctionnent telle une canopée qui permet au secteur de demeurer fonctionnel et utilisable même aux périodes les plus chaudes. L'axe agricole est développé sur le principe de l'agroforesterie, avec un potentiel important de développement d'outils pédagogiques et de communication.

## **III. Un parc au cœur du site**

Le cœur du site, à la croisée de ces deux axes, prend la forme d'un parc, incluant les bâtiments historiques et protégés ainsi que les différents espaces extérieurs à disposition des usagers et usagers du site (garderie, jardin pour le restaurant, espaces de pique-niques, places de sport, etc). La place centrale devient un lieu emblématique, destiné à accueillir les différents événements organisés sur place.

*Agri-Parc* prévoit la réutilisation, sur l'ensemble du site, des éléments en U des bâtiments qui seront démolis ; ces éléments architecturaux emblématiques feront ainsi écho à l'histoire du lieu et assureront une cohésion entre les bâtiments historiques existants et les futures constructions. Ils seront utilisés pour l'abribus à l'entrée principale du site, au sol pour en faire des revêtements de places, pour créer un corridor aquatique entre les deux biotopes ou encore comme assises dispersées sur tout le site.

Le jury a examiné trois projets dans le cadre du MEP AgriCo « aménagements extérieurs et paysagers ».